

## ABONNEMENT

| Saumur     |        |
|------------|--------|
| En an      | 25 fr. |
| Six mois   | 13     |
| Trois mois | 7      |
| Poste      |        |
| En an      | 30 fr. |
| Six mois   | 16     |
| Trois mois | 8      |

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Annonces, la ligne..... | 20 |
| Réclames, — .....       | 30 |
| Faits divers, — .....   | 75 |

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne  
A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire ;  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 NOVEMBRE

## RÉFUTATIONS

Le cardinal Langénieux a adressé la lettre suivante à M. Ribot :

« Reims, 30 octobre.

« Monsieur le ministre.

« En rentrant de Rome, je lis, avec étonnement, dans le discours que vous avez prononcé le 26 courant à la Chambre des députés, les paroles suivantes, au sujet de l'impression produite à Rome par la circulaire de M. Fallières, en date du 4 octobre, aux évêques français :

« Je puis ajouter que le Saint-Père lui-même, s'adressant, le lendemain, aux pèlerins et au cardinal Langénieux, a déclaré que la mesure prise par le gouvernement français était trop justifiée par les événements qui s'étaient produits.

« Voilà le jugement qui a été porté à la cour même du Vatican. »

« J'ai le regret de vous dire, monsieur le ministre, que vous avez été mal informé. Le Saint-Père n'a tenu, ni aux pèlerins ni à moi, le langage que vous lui prêtez. S'il a daigné donner son approbation à la mesure que j'ai prise, dès le 3 octobre, d'arrêter le cours des pèlerinages, il ne m'a pas dit un mot qui puisse paraître justifier en aucune manière l'acte du gouvernement qui a si profondément blessé l'épiscopat français.

« Vous ne trouverez pas mauvais, monsieur le ministre, qu'étant données les circonstances, je rende cette rectification publique.

« Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

« † B. M., CARD. LANGÉNIEUX. »

L'Agence Havas publie en réponse à l'archevêque de Reims une communication officielle ainsi conçue :

« Nous sommes autorisés à déclarer que le langage tenu par M. Ribot a été la reproduction textuelle d'une dépêche de l'ambassadeur près du Saint-Siège.

« L'impression produite au Vatican par la décision du conseil des ministres, en ce qui concerne les pèlerinages, a d'ailleurs été confirmée par un article de l'Osservatore Romano, dont M. Ribot a donné lecture. »

M. Ribot aurait dû faire connaître les termes de la circulaire de l'ambassadeur auprès du Vatican, car il a commis une confusion s'il a dit que le Pape avait approuvé la lettre du ministre des cultes.

Ce que le Souverain-Pontife a approuvé, c'est la suspension des pèlerinages décidée par le Comité organisateur à la tête duquel se trouvaient le cardinal Langénieux et M. Harmel ; cette suspension et cette approbation ont précédé la lettre de M. Fallières.

Le principal motif de la décision du comité a été l'attitude incompréhensible de M. l'ambassadeur Billot, qui a affecté de ne point intervenir en faveur des Français injuriés et maltraités dans Rome par les Italiens, alors que les pèlerins anglais, allemands, autrichiens et espagnols pouvaient circuler librement.

M. Ribot aurait bien tort de croire que sa note à l'Agence Havas dégage sa responsabilité.

L'Osservatore Romano, cité à la tribune par le ministre des affaires étrangères, proteste également contre le sentiment qui lui est attribué. Ce journal déclare que s'il avait connu les termes de la circulaire Fallières, quand il exprimait son avis, il n'aurait jamais pu l'approuver, car il n'aurait pu reconnaître (ce qui est inexact) que les pèlerinages visés aient perdu « ou pu perdre leur caractère religieux ».

M. Ribot a donc porté à la tribune des assertions erronées, dans le seul but de se tirer d'embarras et peut-être aussi de plaire au gouvernement italien.

Dans toute cette affaire, il y a eu surtout ce que M. Ribot n'a pas vu : un point d'honneur patriotique.

M<sup>sr</sup> l'évêque de Nice l'a senti comme M<sup>sr</sup> l'archevêque d'Aix.

De même que l'Agence Havas, le Temps se dit autorisé à déclarer « que le langage tenu par M. Ribot a été la reproduction textuelle d'une dépêche de l'ambassadeur de France près du Saint-Siège. »

Alors, c'est l'ambassadeur qui a trompé le ministre.

## Bannière de la Loyale Légion

On se souvient que pendant le séjour que Monseigneur le Comte de Paris a fait l'an dernier aux Etats-Unis, la municipalité de Philadelphie et la Société militaire dite la Loyale Légion ont tenu à recevoir le Prince avec une solennité particulière et à donner des fêtes en son honneur. Pour reconnaître cet accueil, qui l'avait vivement touché, Monseigneur le Comte de Paris a commandé à Lyon une riche bannière portant sur l'une des faces les armes de France et sur l'autre les emblèmes de la Loyale Légion. Cette bannière a été offerte à la commanderie de la Pensylvanie de la Loyale Légion dont le Prince fait lui-même partie comme ancien combattant de la guerre de sécession.

Le 6 octobre, jour de la réunion générale de la Loyale Légion, la bannière a été présentée au nom du Comte de Paris par M. G. W. Childs au cours d'une cérémonie imposante dont les journaux américains rapportent tous les détails. Le général Mac Murtrie Greeg, commandeur de Pensylvanie, en acceptant la bannière au nom de la Loyale Légion, a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

« Ce souvenir du Comte de Paris à ses anciens compagnons d'armes les touche profondément. La bannière elle-même est digne de toute notre admiration. Par sa richesse, la beauté de ses ornements, le fini du travail, c'est une œuvre d'art que nous sommes heureux de posséder. C'est mieux encore pour nous, c'est un présent qui nous rappelle celui pour qui nous professons, avec le plus profond respect et l'admiration la plus vive, la plus sincère amitié. Quand le Comte de Paris aborda sur nos rivages, notre pays était déchiré par une puissante rébellion. Il n'hésita pas à jeter dans la balance le poids de son épée et l'autorité de son

exemple pour maintenir un gouvernement libre plutôt que d'aider à fonder une confédération qui reposait sur l'esclavage. Vingt-huit ans plus tard il est revenu parmi nous pour revoir ses anciens compagnons d'armes, visiter les champs de bataille où il a combattu et le théâtre de cette grande lutte dont il a été l'historien. Nous garderons soigneusement cette bannière comme un gage de fraternité militaire, nous la montrerons avec orgueil comme souvenir des services signalés qu'il a rendus à notre pays, comme un emblème du caractère élevé de son donateur et de la joie que nous avons eue à le revoir parmi nous. »

Ce discours, couvert d'applaudissements, a été suivi du vote d'une motion de remerciements au Prince et d'une fête pendant laquelle chacun admirait cette bannière qui figurera désormais dans les solennités auxquelles prendra part la Loyale Légion.

## INFORMATIONS

On s'entretient beaucoup, dans le monde parlementaire, d'une correspondance que les journaux de Londres ont reçue de l'agence Reuter.

D'après cette correspondance, le gouvernement français se repentirait amèrement d'avoir poursuivi l'archevêque d'Aix devant les tribunaux afin de plaire aux radicaux, acte de faiblesse dont le résultat a été de lui aliéner les modérés tout en encourageant les exigences de l'extrême gauche.

Les collègues de M. de Freycinet, dit la correspondance, comprennent à quel point est dangereuse cette politique de bascule qui a causé la chute de tant de cabinets depuis dix ans, et qui avait paru abandonnée en ces derniers mois, grâce à l'énergie d'un seul homme, M. Constans.

Contrairement au bruit répandu par diverses agences et plusieurs journaux, le Pape, que les premiers froids ont un peu éprouvé, est dans un état de santé satisfaisant.

Quant au cardinal Lavignerie, les inquiétudes ont cessé, et la crise grave qu'il vient de traverser semble devoir prendre fin par une prompt convalescence.

D'après l'Intransigeant, vingt mille personnes environ ont visité dimanche le tombeau du général Boulanger.

A trois heures et demie a eu lieu une manifestation. Les délégués des « Femmes françaises » ont apporté un bouquet d'œillets rouges avec cette inscription sur un ruban tricolore :

Au général Boulanger, patriote et martyr.

Cette délégation était suivie par les représentants des groupes républicains révisionnistes de Bruxelles.

D'après d'autres correspondants, les manifestants n'étaient que 30.

« Ils arrivent ! ils arrivent ! »

C'est de Berlin que ce cri vient jusqu'à nous.

Un certain nombre de souteneurs ont formé une société de secours mutuels.

Cette société a pour but de prêter assistance à ceux de ses membres dont l'« amie » aurait été mise en état d'arrestation et ne pourrait, par conséquent, plus leur fournir leurs moyens de subsistance. L'assistance prêtée à ces « malheureux » consiste à leur allouer une autre « amie » pour le moment sans emploi. Si cette « amie » fait défaut, le souteneur a droit à une pension qui se monte à 4 marc 50 pfennig par jour. La pension cesse le jour où l'« amie » emprisonnée ou arrêtée est relaxée et peut reprendre ses fonctions.

Le syndicat des Alphonse ! il ne manquait plus que celui-là !

## AU TONKIN

C'est en vain, paraît-il, que M. de Lanessan est allé en Indo-Chine avec les pouvoirs les plus étendus. Les nouvelles du Tonkin continuent à être des plus fâcheuses. Le courrier qui arrive en apporte plusieurs qui sont tout à fait mauvaises. On lit dans l'Indépendance tonkinoise en date du 19 septembre :

« Haïphong, 18 septembre. — Hier matin, la population d'Haïphong a été éveillée vers six heures par des coups de canons tirés par l'amiral Fournier sur l'île des « Deux-Songs », où on avait cerné deux cents Chinois. Quant au résultat de l'opération, on l'ignore encore ; les détails manquent absolument. »

Le lendemain, le même journal complétait la nouvelle qu'il donnait la veille :

« D'après les renseignements qui nous parviennent en dernière heure, et que nous n'avons pas le temps de contrôler, l'expédition dirigée par l'amiral Fournier contre l'île des Deux-Songs aurait rencontré d'assez sérieuses difficultés.

« Les pirates, établis dans une position fortifiée, nous auraient infligé des pertes assez sensibles — on parle de seize hommes mis, de notre côté, hors de combat. »

Le Courrier d'Haïphong en date du 24 septembre déclare que la région des Sept-Pagodes, aux portes mêmes du Delta, est infestée des pirates.

« Les habitants, terrorisés par les bandes et connaissant les représailles qui les attendent à la moindre marque de relations avec nous, retraits dans les villages à la vue du détachement qui escortait un convoi des Sept-Pagodes à Da-Bac et fermaient les portes.

« Près de Binh-Bac, un village a été pillé la nuit précédente le passage du convoi.

« Une autre bande de 150 pirates a passé à Matson quelques jours auparavant. A Chin-Sai, paraît-il, se trouvent presque constamment 7 chefs de pirates et un poste de 30 hommes au moins, qui se retirent soit dans la montagne, soit dans les fermes environnantes quand une troupe passe près du village. Une bande de 600 hommes, moitié Chinois, moitié Annamites, se tiendrait entre Loc-Do et Comanh.

« Le principal but de toutes ces bandes est l'enlèvement des femmes qu'ils échangent contre des fusils et des munitions. Leurs approvisionnements en vivres sont dans la montagne. »



Paris, 3 novembre 1891

Le marché est profondément troublé par la difficulté que présente la liquidation des valeurs sur lesquelles il y a de grosses différences sur les derniers cours de compensation. Beaucoup de maisons de coulisse ayant refusé de faire reporter leurs clients acheteurs, il a dû être procédé à de nombreuses liquidations. Le 3 0/0 ancien qui était tombé hier à la Bourse du soir à 94.60 se relève à 94.97. Le nouveau cote 93.90 et le 4 1/2 104.90.

Le 3 0/0 Portugais a varié entre 34 3/4 et 32 1/2 pour clôturer à 33 3/8. On remet en circulation le bruit d'une réduction du coupon de janvier, bruit qui ne repose sur aucune donnée certaine. L'Orient russe est surtout affecté par les livraisons de titres effectuées par la Banque Allemande. Le nouveau Russe s'est maintenu aux environs de 77 fr. La Rente Italienne après avoir perdu le cours de 88 reste à 88.25. L'Extérieure est relativement bien tenue à 66 9/16 sur l'assurance de l'avance de 400 millions consentie par Rothschild à la Banque Nationale d'Espagne.

Les sociétés de crédit sont influencées par l'ébranlement d'un marché dévoyé par suite de la difficulté de prendre livraison de quantités énormes de titres vendus par la spéculation étrangère. La Banque de Paris reste à 720; le Crédit Foncier à 4,207. La Société Générale à 475; le Crédit Mobilier à 235 et le Crédit Lyonnais à 770.

L'action des Immeubles de France se négocie à 477.50.

L'action des Voies ferrées Economiques est demandée à 520 fr. Cette société a d'importantes participations dans différentes affaires qui lui assurent un chiffre annuel de bénéfices nets de 500,000 fr.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### Obsèques de M. Cottineau

Les obsèques de M. Cottineau, sous-préfet de Saumur, ont été célébrées à Bourpeuil (Vienne), lundi 2 novembre.

Le deuil était conduit par M. Buisson, genou du défunt; et par ses frères et neveux.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le sous-préfet de Montmorillon; Bodin, président du Tribunal civil de Saumur; Corderoy, conseiller général du canton de l'Isle-Jourdain; Poitevin, adjoint au maire de Saumur.

Plusieurs personnes de l'arrondissement de Saumur et de villes voisines avaient tenu à rendre un dernier témoignage de respectueuse sympathie à M. Cottineau.

On remarquait MM. Baudry-Lacantinerie, doyen de la Faculté de droit de Bordeaux; Maurice, président du Tribunal de Tours; Chancel, président du Tribunal de Cholet; Florent, ingénieur des Ponts et Chaussées; Bodros, sous-directeur des Contributions indirectes; Arnaud, sous-inspecteur des Domaines; Bouju, maire de Saint-Lambert-des-Lèves; Galbrun, conseiller municipal; Vinson-

neau, membre de la Chambre consultative des arts et manufactures; Pottier, Bury et Lignais.

M. le Général commandant l'École de cavalerie, qui avait manifesté l'intention d'assister à la cérémonie, a fait connaître par lettre, au dernier moment, l'impossibilité où il s'est trouvé de réaliser ce projet. MM. Rigolage, principal du collège, et Milon, conseiller municipal, se sont excusés.

Le cercueil, sur lequel était placée la croix de la Légion d'honneur du regretté défunt, disparaissait sous les fleurs et les couronnes dont quatre avaient été offertes: par le Tribunal civil, la ville de Saumur, le Tribunal de commerce et le Cercle républicain.

La cérémonie a été réellement émouvante; on peut évaluer à plus de mille les personnes venues de l'Isle-Jourdain, de Bourpeuil et du Vigeon qui ont accompagné M. Cottineau à sa dernière demeure. La profonde consternation qui était peinte sur tous les visages témoignait hautement des sympathies vraies qu'il avait su inspirer. Ce n'était certes pas un banal sentiment de curiosité qui amenait ces nombreux assistants, mais bien leur affection vive et sincère pour celui qui était né au milieu d'eux et qui est venu y mourir.

Dans le long trajet de la maison au cimetière, à tous les carrefours la foule s'est constamment augmentée, et l'église du Vigeon était trop étroite pour réunir les amis du défunt.

Tous ceux qui l'ont connu, ceux surtout qui ont été admis dans son intimité, conserveront pieusement son souvenir.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Bodin et Baudry-Lacantinerie.

### La presse et M. Cottineau

Nous donnons les réflexions qu'inspire à nos confrères la mort de M. Cottineau, sous-préfet de Saumur.

Voici ce que dit le *Courrier de Saumur*:

« M. Cottineau était un bon administrateur qui remplit sa mission sinon avec beaucoup de zèle, du moins avec beaucoup de conscience. Il s'était acquis toutes les sympathies de ses administrés par son amabilité et sa bonté.

« Il était très conciliant, trop conciliant même, dans un pays où les passions cléricales s'agitent furieusement et demandent à être rigoureusement contenues. Il était aussi fort timide: il lui est arrivé parfois de reculer devant des fantoches qu'un geste de sa main eût fait rentrer sous terre.

« Sous son administration, l'idée républicaine n'a pas fait beaucoup de progrès dans notre arrondissement. Elle en eût fait peut-être davantage si les efforts de ceux qui luttent pour la République n'étaient venus se briser contre sa modération excessive.

« Il nous aurait fallu un sous-préfet de combat. Nous n'avions qu'un honnête homme, bon jusqu'à la faiblesse.

« C'est à cet honnête homme que vont aujourd'hui tous nos regrets. »

Extrait du *Patriote de l'Ouest*:

« Nous apprenons que M. Cottineau, sous-préfet de Saumur, vient de mourir, dans la Vienne, où la maladie le retenait depuis quelque temps. Saluons une dernière fois ce vaillant démocrate qui sera regretté par tous les républicains angevins. »

Extrait de la *Petite Loire*:

« M. Cottineau laisse des regrets que nous partageons dans une certaine mesure. Populaire, bonhomme au fond, parfois d'humeur facile et gaie, témoin la soirée du punch offert par les pompiers où il proposa, le premier, des chansons pour clore la fête, il se plaisait aux réunions et aux bals des sociétés ouvrières, et ne craignait point d'y figurer un quadrille. On lui avait confié, dans l'arrondissement de Saumur si difficile à régenter, un rôle éminemment conciliateur, un rôle d'amortisseur qu'il remplissait à la satisfaction sinon de la totalité au moins de la majeure partie de ses administrés.

« Ce qu'on peut louer sans réserve, c'est l'équilibre, l'accord qu'il sut établir et conserver entre les pouvoirs civils et l'École de cavalerie. M. Cottineau succédait à un sous-préfet de lutte, M. Demangeat, qui tendait jusqu'à l'excès, involontairement sans doute, les rapports entre les habitants et l'élément militaire; il pacifia la situation, ce qui n'était pas mince besogne; et les heurts, assez fréquents sous la gérance de son prédécesseur, ne se renouvelèrent plus. La fusion est inébranlablement opérée aujourd'hui.... »

« M. Cottineau fut un honnête homme et un adversaire loyal. La *Petite Loire* oublie l'adversaire impudemment lâché au bord de sa fosse par ceux qui rampaient hier à ses pieds, et salue avec une sincère émotion la tombe de l'homme de bien. »

### MORT SUBITE

Ce matin, vers 7 heures, le nommé Dupont, âgé de 57 ans environ, est tombé tout à coup sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Quand on se porta à son secours, on ne releva qu'un cadavre.

Dupont était commissionnaire; il s'occupait particulièrement de rentrer les paniers et brouettes des marchandes de légumes qui vont beaucoup regretter ce modeste travailleur.

Le cadavre a été transporté à l'Hospice par les soins de la police.

### Incendie à la briqueterie de Terrefort

Ce matin, vers deux heures, un incendie s'est déclaré dans l'établissement de briqueterie de M. Léger, à Terrefort, commune de Saint-Florent.

Les fours étaient chargés depuis deux jours et le feu était dans toute son intensité. Il faisait un vent violent qui aura entraîné quelques étincelles et menus charbons incandescents sur des dépôts de bois qui sont auprès des hangars et sur ces hangars mêmes qui ont pris feu en un instant.

Le garçon de service n'a pu s'en rendre maître dès le début. Le temps d'appeler son patron et les quelques rares habitants de ce canton, tout le hangar était en flammes.

Les travailleurs ont dû se borner à protéger des dépôts de bois à peu de distance du foyer de l'incendie.

Non seulement cette vaste toiture qui abrite les ouvriers a été détruite, mais les quantités de briques disposées dessous pour sécher sont fort compromises.

M. Léger a fait prévenir les pompiers de Bagnoux; mais leur concours ne devait être d'aucune utilité.

Le chiffre des pertes n'est pas encore connu: on croit qu'il dépassera 4,000 fr. Le tout est assuré.

### THÉÂTRE DE SAUMUR

Le malentendu existe toujours relativement à cette représentation de la *Mascotte* qui n'a pas eu lieu hier soir.

Jedi dernier, nous recevions une lettre de la Direction nous priant d'annoncer cette pièce pour le lundi 9 novembre, ce que nous fîmes immédiatement; mais le lendemain nous lisions dans le *Courrier* que cette représentation aurait lieu le mardi 3, et, le soir, des affiches étaient apposées avec cette date du 3 novembre. Evidemment, dans notre pensée, l'imprimeur avait reçu de nouveaux ordres, et nous annonçons, d'après lui, la représentation pour cette dernière date.

Mais hier soir, au courrier de six heures, nous recevions nouvelle lettre de la Direction, très étonnée de voir annoncer, pour mardi, une représentation qui ne devait avoir lieu que le lundi suivant.

C'est alors que, n'y comprenant plus rien, nous avons demandé à M. Roland l'explication de cette énigme. Notre confrère nous montra une copie d'affiche très clairement établie et portant bien la date du mardi 3 novembre pour la représentation de la *Mascotte*.

Il est très regrettable que la Direction n'ait pas pris plus tôt connaissance des journaux de Saumur qui annonçaient depuis samedi la date du mardi. Elle eût évité ainsi, par une rectification hâtive, des déceptions toujours désagréables.

### UN LIVRE INTÉRESSANT

La librairie S. Milon fils, 46, rue d'Orléans, à Saumur, vient d'édition un livre fort intéressant du capitaine Picard, sur les *Origines de l'École de cavalerie et de ses traditions équestres*.

## L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

Cardénio, que cette sortie de sa fille semble étonner profondément, soutient au contraire à René qu'il a raison, et s'efforce de l'enraciner encore dans la certitude d'un phénomène surnaturel. Puis, avec une apparente sincérité où le jeune homme se laisse prendre, il ajoute:

— Pourquoi hésitez-vous à répondre? l'aveu soulage, croyez-moi. Il est pénible de porter seul le secret de ces mystères redoutables. Chaque jour, on m'envoie par lettres des confessions semblables à la vôtre, et la plupart de mes correspondants me supplient de publier leurs révélations dans notre journal. Ils estiment que c'est pour eux un devoir, en même temps qu'une consolation, d'initier le public au secret de phénomènes qui témoignent si hautement en faveur du spiritisme. Et tenez, j'y songe, pourquoi ne feriez-vous pas comme

eux? Voulez-vous deux ou trois colonnes dans les *Entretiens posthumes*, afin d'exposer, en les signant de votre nom, les faits que vous venez de nous dévoiler? Vous hésitez, pourquoi? Craignez-vous les commérages de vos amis? Mais nous n'avons pas d'abonnés aux Sables-d'Olonne; nous n'en comptons même en France qu'un très petit nombre; la plupart nous viennent de l'Amérique, de la Russie et de l'Allemagne. Dès lors que vous importe?

Aux autres objections que souleva le peintre, Cardénio répondit victorieusement; de guerre lasse, René se laissa convaincre, promit de rédiger son récit le lendemain.

Après le dessert, on revient au salon pour le café. Tandis que, debout près d'une porte, sa tasse à la main, Cardénio cause affaires avec Malvoisier et Rominsky, et que sa femme rêve nonchalamment assise auprès du feu, Eva accoudée sur une table, à l'écart, montre à René un luxueux album de photographies. Ce sont, la plupart, des vues de Rio-Janeiro, des paysages brésiliens achetés par Cardénio en souvenir de son pays d'origine. Le peintre s'extasie dans la mesure de la politesse. A vrai dire, les rues neuves, les palais rectilignes l'occupent peu; ce qu'il voit, c'est la main flexible

et blanche de la jeune fille, tandis que le parfum de ses cheveux, le timbre métallique de sa voix l'enveloppent d'une pénétration exquise. Et pourtant, il y a dans ce charme un fond d'inquiétude douloureuse dont il s'étonne. Son amour est une passion violente, sans tendresse, et combien différente de ce que naguère il ressentit pour Henriette. Eva n'a point l'atirance douce de cette ancienne amie, mais plutôt un attrait fascinateur.

Songeant à ceux qui souffrirent par elle, il comprend qu'en effet une telle femme, altière et à certaines heures si féline, doit inspirer les amours dont on sort l'âme dévastée, ou dont on meurt. Mais que lui importe à lui, puisqu'elle l'aime, et deviendra sienne le jour où il voudra demander sa main?

Cette croyance le rassure, et néanmoins un secret malaise, quelque chose comme le pressentiment des adieux possibles, étreint vaguement sa poitrine, en entendant la jeune fille vanter ces grandes contrées lointaines du Nouveau-Monde qu'elle a connues tout enfant. Est-ce chez elle mélancolie d'un regret ou seulement réveil du prosélytisme spirite? Les deux peut-être, car sa voix tour à tour s'alanguit en une musique très douce lorsqu'elle évoque le

souvenir des aïeux paternels qui vécurent dans ces terres mystérieuses, et ensuite se fait vibrante quand elle oppose à l'indifférence des Français l'enthousiasme de l'Amérique pour les théories d'Allan Kardec.

— Oui, ajoute-t-elle, si papa m'econtait, nous serions partis là-bas depuis longtemps. Lui-même vous le disait tout à l'heure, la revue a peu d'abonnés en France; au contraire, nous les comptons par centaines aux Etats-Unis et dans les républiques du Sud. Nous vous montrerons tout cela si vous revenez à l'Agence, et vous y reviendrez, n'est-ce pas, puisque vous voilà maintenant converti tout à fait au spiritisme?

Converti ou non, René accepte l'invitation avec un visible empressement. Quelle occasion meilleure pourrait s'offrir, de revoir tant qu'il le voudra sa nouvelle amie? Et, tout entier au charme des amours heureuses, il reste encore quelques minutes accoudé près d'elle sur la table, tournant ensemble les pages de l'album, jusqu'au moment où Cardénio lui frappe l'épaule pour lui dire:

— Venez-vous fumer un cigare avec nous dans mon cabinet?

Rien n'est révélateur comme un cabinet de



C'est une étude historique très précise, qui prend à leur naissance dans les temps les plus reculés, non seulement l'équitation, mais les règlements de cavalerie, les remontes, les haras, l'hippiatrique, la maréchalerie, le harnachement, les uniformes, en un mot tout ce qui se rapporte à la cavalerie et à l'art équestre.

Les transformations, les hésitations, les progrès y sont suivis avec une netteté de jugement et une science de description qui enlèvent toute aridité à cette étude si instructive. Les anecdotes y abondent. Elles précisent le caractère de chaque époque en lui rendant sa couleur particulière et donnent au récit un intérêt attachant.

L'ouvrage est en deux volumes et il en a été fait deux éditions, l'une sur papier vélin teinté à 50 fr., et l'autre, sur papier blanc à 30 fr. L'École de cavalerie de Saumur y a son historique complet, avec ses listes de promotions d'élèves placées à la fin de chaque année de cours.

ANGERS. — Scène de famille. — La scène se passe dans le faubourg Saint-Michel.

La fête de la Toussaint dernière est près d'expirer. Minuit — l'heure des crimes — va sonner, annonçant la fête des Morts.

Tout à coup des cris se font entendre. Une voix d'homme clame : « Attends, gueuse, je vais te faire ton affaire. »

Des gémissements de femme, des pleurs d'enfants éclatent.

L'homme continue son tapage. Les cris des enfants et de la femme redoublent. Les coups doivent pleuvoir dru.

Tout à coup une forme humaine, presque blanche, surgit de la maison d'où vient le vacarme, traverse rapidement la rue et court se réfugier dans un magasin voisin dont les contrevents ne sont pas encore mis. Derrière elle trottaient, de toute la vitesse de leurs petites jambes, deux petits êtres qui pleurent bien haut en appelant : « Maman ! maman ! »

Nos lecteurs sont déjà au courant de la scène.

C'était une pauvre mère que les menaces de son mari forçaient à fuir, en pleine nuit, presque nue, suivie de ses deux enfants, du domicile conjugal et à aller demander asile dans une maison du voisinage. (Patriote.)

UNE NUIT DRAMATIQUE AU PALAIS DE JUSTICE D'ANGERS

Nous voulons parler de la nuit de vendredi à samedi. Cette nuit-là, en effet, lisons-nous dans le *Journal de Maine-et-Loire*, pendant que le malheureux M. de Châtaux gisait foudroyé par la cause que nous avons dite, au premier étage du Palais, au rez-de-chaussée il se passait d'autres scènes lugubres.

D'un côté, la courageuse M<sup>me</sup> de Châtaux attendait avec angoisse dans une conciergerie

que la justice eût statué sur le sort de son mari.

De l'autre côté, le fils d'un ancien concierge (M. Urbain Berjole) était étendu sur son lit de mort, entouré de la décoration funèbre ordinaire.

C'était bien des tristesses à la fois !

Hier, à 4 heures de l'après-midi, l'état de M. de Châtaux ne s'était pas modifié. Il n'avait donné encore aucun signe de connaissance. A peine était-il possible de lui faire prendre, de temps à autre, une petite cuillerée de bouillon ou de vin.

### Un homme écrasé à la gare de Tours

Lundi soir, vers six heures trois quarts, le nommé Massip, machiniste à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans et demeurant à Tours, rue Michelet, venait de quitter le Dépôt des machines pour rentrer chez lui.

Le train de Vendôme fit en ce moment son entrée dans la gare.

Le malheureux aperçut la machine trop tard pour se mettre à l'abri. Il fut tamponné et transporté à quelques mètres.

Massip tomba sur la voie et les roues lui passèrent sur le corps.

Plusieurs personnes se trouvaient non loin de là. On courut sur le lieu de l'accident : le machiniste avait cessé de vivre. Son cadavre en capilotade présentait un aspect que nous ne pouvons à décrire : les membres épars çà et là, les entrailles sortant de l'abdomen entr'ouvert. La tête en bouillie était méconnaissable.

On ramassa le béret de la victime dont les initiales permirent d'établir l'identité.

Le pauvre homme était marié et père d'un enfant de neuf ans.

Il appartenait depuis dix ans à la Compagnie d'Orléans qui perd en lui un honnête ouvrier.

Cet accident, dû à une fatale imprudence, a causé parmi le personnel tout entier une légitime émotion.

Massip était âgé de 41 ans.

### Chacun à sa place !

Sous ce titre, nous lisons dans le *Messageur d'Indre-et-Loire* :

« L'Union libérale a d'étranges lubies. Il lui prend de temps à autre la velléité de donner des leçons de liturgie aux curés du département. C'est ainsi que le confrère prend aujourd'hui vivement à partie un vénérable ecclésiastique qui, selon le journal de Wilson, a commis deux crimes abominables :

1° De refuser de remarier une femme divorcée ;

2° De refuser d'enterrer religieusement cette malheureuse, morte sans les secours de la religion.

» L'Union libérale est indignée.

bureau, montre à Malvoisier les comptes de sa revue spirite.

— Situation excellente, comme vous voyez ; quinze mille francs de frais à peine et quatre mille abonnés à dix francs ; soit plus de trente mille francs de bénéfices annuels, si l'on ajoute le montant des annonces. A vingt pour cent sur ces bénéfices, il est clair que je trouverai toujours quelqu'un pour diriger la revue, puisque je n'ai plus le temps de le faire moi-même. Ainsi, vous ne voulez pas être mon homme ?

Malvoisier se récusait : la rédaction des *Mémoires d'Homère* l'absorbe déjà suffisamment ; et même au Ministère, on trouve qu'il s'occupe beaucoup trop de l'Agence et pas assez de sa besogne ornithologique.

— Alors soit, n'en parlons plus ; je dénicherai du jour au lendemain quelque publiciste qui, pour six mille francs par an, consentira bien à travailler chez moi une heure par jour !

(A suivre.)

PILULES GICQUEL. la Boîte 1.50

« Cent ans après la Révolution ! » s'écrie-t-elle, voir de pareilles chose.

» Nous pourrions répondre à l'Union libérale que cent ans après la Révolution on voit des républicains imbéciles et privés de toute sorte d'intellect, témoin le maire de la commune où le fait dont parle l'Union s'est passé, qui, pour apprendre au curé à refuser l'inhumation religieuse aux divorcés, morts sans confession, a fait creuser lui-même pour la morte une fosse, juste à côté de celle de l'ancien curé de la paroisse !

» Ce maire-là a un nom de valet : il s'appelle Plancher, il habite la commune d'Avoine et il mange du pain comme tout le monde — ce qui est plus surprenant.

» Mais nous ne prenons pas garde à ce que fait Plancher et nous préférons répondre aux dires de l'Union libérale, pour lui apprendre que le curé d'Avoine, en agissant ainsi qu'il l'a fait, a rempli son devoir de prêtre catholique et qu'il y aurait manqué gravement en ne se soumettant point aux prescriptions canoniques.

» Cent ans après la Révolution ! vous écriez-vous.

» Les Révolutions passent.

» L'Eglise, depuis 18 siècles, en a traversé quelques-unes et sa doctrine n'a point changé et son dogme est resté le même.

» M. Wilson et ses rédacteurs feraient beaucoup mieux de s'occuper de leur prochaine campagne électorale que de se transformer en archevêques pour donner des leçons aux curés.

» LOUIS FRANCHET. »

### FAITS DIVERS

#### UN NOUVEAU GENRE DE VOL

Nous serons utiles à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux les curieux détails d'un vol à l'américaine, commis récemment à la foire de Montigny-sur-Canne (Nièvre) :

« Deux compères discutaient bruyamment le prix d'un cheval : vous ne l'aurez pas à moins de 530 fr., disait l'un, c'est mon dernier chiffre ; je vous donnerai 500 fr., mais pas un sou de plus, disait le prétendu acheteur, et je vais payer un verre.

» Sur ces mots, ils entraient à l'auberge, mais non pour terminer leur marché, car un troisième larron, qui jusqu'ici s'était tenu à l'écart, avise un brave paysan, porteur d'une certaine somme qu'il venait de toucher à la foire, lui souffle à l'oreille cette phrase alléchante : Dites donc l'ami ! rendez-moi donc un petit service ; vous avez entendu le prix qu'il trouve de son cheval, je voudrais l'acheter, il vaut 600 fr., mais il ne voudrait pas me le vendre, nous sommes brouillés ensemble, allez-y et si vous pouvez l'avoir pour 525 fr., payez vous-même pour éloigner ses soupçons et amenez-le moi à l'autre auberge là-bas, il y a 20 fr. pour vous.

» Le marché fut vite conclu à 520 fr. et notre homme, traînant le cheval par le licol, s'en va joyeusement à l'autre auberge pour entrer en possession de ses débours et toucher sa gratification de 20 fr.

» Le larron examine le cheval et s'écrie : mais, malheureux, il est aveugle, le marché est nul, tenez bien le cheval, je cours chercher le vendeur pour vous faire rendre votre argent. Et il court encore.

» On voit d'ici le désespoir de ce brave homme possédant un cheval qui, de l'avis d'un connaisseur, vaut tout au plus 25 fr. »

#### ROUBAIX NOURRI AU CHIEN

La police de Roubaix vient d'arrêter un boucher du quartier du Pile et sa femme qui, depuis deux ans, vendaient à leurs clients de la viande de chien au lieu de la viande de mouton.

C'est une ménagère, ayant aperçu des peaux de chiens dans l'arrière-boutique du boucher, qui a donné l'éveil à la police.

Une perquisition a été faite par M. Roger, chef du service de l'inspection, chez le boucher canicide ; il a trouvé chez lui trois peaux de

chiens toutes fraîches et de nombreux morceaux de viande appartenant à des toutous dépecés.

Cette viande se vendait de 45 à 60 centimes la livre.

### MARCHÉS

#### LONGUÉ, 29 octobre

Blé-froment, double-décal., 4 20. — Seigle, 2 60. — Orge, 2 60. — Avoine, 1 70. — Foin, la charretée, 100 fr. — Paille, 50 fr. — Beurre, le demi-kil., 1 25. — Œufs, la douzaine, 1 45.

#### VIHIERS, 28 octobre

Froment, l'hectolitre, 19 à 19 50. — Seigle, 12 50. — Orge, 13 fr. — Avoine, 9 fr. — Pommes de terre, 4 50. — Foin, 35 fr. les 500 kilog. — Paille de froment, 27 fr. — Beurre, 2 40 le kil. — Œufs, 1 40 la douzaine. — Trèfle, 90 fr. les 100 kil. — Luzerne, 88 fr. les 100 kil. — Poulets, 3 75 la couple.

#### CHOLET, 31 octobre

Froment, 1<sup>re</sup> qualité, l'hect., 18 75. — Avoine, 7 fr. — Pommes de terre, 3 75. — Haricots, 22 fr. — Châtaignes, 18 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 50. — Œufs, la douzaine, 1 40. — Bœuf, le kil., 1 50. — Veau, 1 80. — Moutons 2 40. — Porc, 1 50. — Foin, les 100 kil., 8 50. — Paille, 4 40. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 heures.

Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 9 Novembre 1891

### LA MASCOTTE

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de A. Duru et Henri Chivot, musique d'EDMOND AUDRAN.

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi, 5 novembre, *FAUST*, opéra en 5 actes et 12 tableaux.

Samedi, 7 novembre, *LA MASCOTTE*, opéra-bouffe en 3 actes ; *Les Femmes qui pleurent*, comédie en un acte.

Demandez à

### L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

### L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

Eviter les contrefaçons

### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le  *pityriasis*  (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Etudes de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, et de M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers, et POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

## VENTE

Aux enchères publiques

Au plus offrant et dernier enchérisseur  
EN 9 LOTS  
De diverses Parcelles de  
TERRE & PRÉ

Situées commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le  
Dimanche 22 Novembre 1894,  
à une heure de l'après-midi, en  
l'étude et par le ministère de  
M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers  
(Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :  
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré ;  
Et à la requête de :

1<sup>o</sup> Madame Alphonsine Sauvêtre, épouse de M. Gelineau, et ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire) ;  
2<sup>o</sup> Madame Zénaïde Sauvêtre, veuve de M. Octave Thiébaudeau, ladite dame demeurant à Saint-Paul-du-Bois ;  
Agissant, lesdites dames, au nom et comme habiles à se dire et porter héritières de M. Sauvêtre, leur père décédé, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, aux termes d'une déclaration faite au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-dix ;  
Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, lequel se constitue et occupera pour elles sur la présente poursuite de vente et ses suites ;  
Il sera procédé, le dimanche vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en neuf lots, des biens ci-après désignés.

### DÉSIGNATION

Commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire)

Premier lot.

Un morceau de terre, aux Deux-Bois-lées qu la Fresnaie, contenant vingt-quatre ares, joignant au nord un chemin, au midi un chemin, au couchant M. Bernier et au levant Madame veuve Sauvêtre.  
Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150

Deuxième lot.

Un morceau de terre, à la Buaille, contenant un hectare quatre-vingt-huit ares, joignant au nord Madame veuve Defoy, au midi le chemin, au levant M. Bernier et veuve Sauvêtre, au couchant le chemin.  
Mise à prix, douze cents francs, ci. 1,200

Troisième lot.

Un morceau de terre en pré, dit le Pré-de-la-Douve, contenant un hectare cinquante-sept ares dix centiares, joignant au nord la route de Saint-Hilaire et M. Allot, au midi un chemin d'exploitation, au levant M. Allot, au couchant la route de Saint-Hilaire.  
Mise à prix, quinze cents francs, ci. 1,500

Quatrième lot.

Un morceau de vigne, contenant un hectare soixante ares, joignant au nord MM. Allot et Laroche, au midi un chemin, au levant la route de Saint-Hilaire, au couchant Laroche.  
Mise à prix, quatorze cents francs, ci. 1,400

Cinquième lot.

Un morceau de terre, aux Ulisses, contenant quatre-vingt-seize ares, joignant au nord M. Choloux, au midi M. Choloux et Allot, au levant Choloux, au couchant Laroche.  
Mise à prix, six cents francs, ci. 600

Sixième lot.

1<sup>o</sup> Un pré, dit le Champ-de-l'Allier, contenant deux hectares trente-trois ares cinquante centiares, joignant au nord l'article ci-après, au midi Bernier et le septième lot, au levant le chemin, au couchant Madame Borier ;  
2<sup>o</sup> Un pré, sis à la Coulée-de-la-Petite-Genière, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, contenant un hectare dix ares cinquante centiares, joignant au nord Guibault, au levant le chemin, au midi l'article ci-dessus, au couchant Madame Borier.  
Mise à prix, deux mille huit cents francs, ci. 2,800

Septième lot.

1<sup>o</sup> Un morceau de terre et pré, au Champ-de-la-Coulée, contenant un hectare soixante-neuf ares, joignant au nord le sixième lot, au midi Pierre Sauvêtre, au levant l'article ci-après, au couchant MM. Pierre Sau-

vestre, Allot, Madame de Romans et Madame Borier ;

2<sup>o</sup> Un morceau de terre, à la Rivière-du-Bas, contenant un hectare trente-cinq ares, joignant au nord le sixième lot, au midi l'article ci-après, au levant M. Bernier, au couchant l'article ci-dessus ;

3<sup>o</sup> Un morceau de terre, à la Rivière, contenant un hectare trente-cinq ares, joignant au nord l'article ci-dessus, au midi le chemin de la Bosse, au levant veuve Sauvêtre, au couchant Pierre Sauvêtre, sentier entre.

Mise à prix, trois mille deux cents francs, ci. 3,200

Huitième lot.

Un morceau de terre, au Fréchet, contenant deux hectares soixante et onze ares, joignant au nord MM. Pierre Sauvêtre et Allot, la veuve Sauvêtre et le septième lot, au midi M. Allot et Pierre Sauvêtre, au levant le neuvième lot, au couchant le chemin de la Bosse.

Mise à prix, quinze cents francs, ci. 1,500

Neuvième lot.

1<sup>o</sup> Un pré, dit le Pré-du-Fréchet, contenant quarante-six ares, joignant au nord veuve Sauvêtre, au midi l'article ci-après, au levant le chemin, au couchant le huitième lot ;

2<sup>o</sup> Un morceau de terre, au même lieu, contenant deux ares, joignant au nord l'article ci-dessus, au midi le chemin, au levant le chemin, au couchant le huitième lot.  
Mise à prix, quatre cents francs, ci. 400

Total des mises à prix : 12,750 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (M.-et-L.).

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
Saumur, le treize octobre mil huit cent quatre-vingt-dix.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière,

Et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

## VENTE

Aux enchères publiques  
EN 4 LOTS

Le Jeudi 19 Novembre 1894, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur,

D'un Corps de Bâtimens  
Situé à Saumur, quartier du Chardonnet,

Avec Cour, Jardin et Dépendances, et DEUX GRANDS TERRAINS propres à bâtir, le tout d'une contenance de soixante-un ares environ.

Sur la mise à prix totale de six mille francs, ci. 6.000

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Qui aura lieu aux Rosiers, en l'étude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire, le Dimanche 8 Novembre 1894, à 1 heure de l'après-midi.

## UNE MAISON

Située au bourg de S-FLORENT, en partie occupée par M<sup>me</sup> veuve Baudoin, charcutière.

Revenu : 700 fr.  
Mise à prix : 10,000 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire. (723)

APPARTEMENTS à Louer, pied à terre, 63, quai de Limoges.

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 42.

## Interdiction

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré.

Il appert que :

Mademoiselle Juliette Bédut, célibataire majeure, sans profession, domiciliée de droit à Saumur, rue Notre-Dame, mais résidant de fait à l'asile d'aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire, où elle est internée,

A été déclarée interdite de l'administration de sa personne et de ses biens.

Pour extrait rédigé par moi, avoué soussigné.

Saumur, le deux novembre mil huit cent quatre-vingt-onze. (780) V. LE RAY.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

## Vente Mobilière

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Le Dimanche 8 novembre 1894, à 4 heures du soir, dans la maison où est décédé M. ETIENNE TOUZEAU, située ville de Montreuil-Bellay, Grand'Rue,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, à la vente, aux enchères publiques, des meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession de M. ETIENNE TOUZEAU, entrepreneur de constructions.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, vaisselle, chaises, fauteuils, tables, buffets, bureau avec casier, glaces, pendules, une montre à remontoir en argent et une en cuivre, deux armoires, malles et caisses, deux bois de lit, pailasse, matelas, couettes, couvertures, éredons et rideaux, draps, chemises d'homme, redingote, vestons, pantalons, gilets et caleçons, barriques et bouteilles vides ; matériel d'entrepreneur de constructions, comprenant : brouettes, civières, échelles, tréteaux, madriers et planches, barres de fer, seaux en fer, outillage complet de maçon, niveau d'eau, sacs vides, petite charrette ; bois de chauffage et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> DEMAZIÈRE, notaire à Channay.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 8 Novembre 1894, à 1 heure,

A Saint-Laurent-de-Lin, canton de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire), -- gare du Tanchet-Lublé, ligne de Saumur à Chartres,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DEMAZIÈRE, notaire à Channay,

52 Beaux ACACIAS et 3 Peupliers

10 0/0 en sus.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DEMAZIÈRE, notaire, et à M. le Maire de Saint-Laurent. (782)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas. S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

Bureau de Placement d'EMPLOYÉS & de DOMESTIQUES Des deux sexes

M<sup>me</sup> ANNA, rue de la Tonnelle, 29, Saumur. (717)

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

## A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare

Jardin potager, cios de vigne, vastes caves.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMPTE.

## CIDRES

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n<sup>o</sup> 21 bis. (143)

## Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc<sup>r</sup>, Elève de Pleyel, Wolff et C  
SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS  
Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles  
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.



25 francs PAR MOIS  
Ateliers de Constructions mécaniques  
GUEU, 113, Quai d'Orsay, 113, PARIS  
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE 0-

## MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

## HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

## Épicerie Parisienne

IMBERT & FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

|        |             |           |      |
|--------|-------------|-----------|------|
| BOUGIE | du Brésil,  | le paquet | 0.85 |
| —      | des Indes,  | —         | 0.95 |
| —      | des Salons, | —         | 1.00 |
| —      | à trous,    | —         | 1.05 |

HORS VILLE, remise des droits d'octroi par sortie de CINQ KILOS.

ASSORTIMENT DE BOUGIES DE COULEURS, BOUGIES A RECHAUD ET POUR PETITES LANTERNES

|             |                   |          |      |
|-------------|-------------------|----------|------|
| HUILE COLZA | double épuration, | 1/2 kil. | 0.45 |
| —           | triple épuration, | 1/2 kil. | 0.50 |

## CHANGEMENT DE DOMICILE

# LEON FRESCO

## CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,